



**HAL**  
open science

## Trois publications sur l'affaire Philippe-Vanier

Daniel Moulinet

► **To cite this version:**

Daniel Moulinet. Trois publications sur l'affaire Philippe-Vanier. Théophilyon, 2023, 28 (2023-2), pp.369-382. hal-04619131

**HAL Id: hal-04619131**

**<https://hal.science/hal-04619131v1>**

Submitted on 14 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Tangi CAVALIN, *L'affaire. Les Dominicains face au scandale des Frères Philippe. Enquête historique*, Paris, Le Cerf, 2023, 757p. – Bernard GRANGER, Nicole JEAMMET, Florian MICHEL, Antoine MOURGES, Gwennola RIMBAUT, Claire VINCENT-MORY, *Emprise et abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche (1950-2019)*, Frémur Publications, janvier 2023, 907p. – Commission interdisciplinaire des Frères de Saint-Jean, *Comprendre et guérir. Origines et analyses des abus dans la famille Saint-Jean*, juin 2023, 826p.**

Les trois publications présentées ici forment un ensemble. Publiées en janvier 2023 pour les deux premières et en juin pour la dernière, elles présentent trois affaires d'abus sexuels et spirituels qui sont intrinsèquement liées, à la fois par la présence des mêmes acteurs principaux, les deux frères Thomas et Marie-Dominique Philippe, tous deux dominicains, et par plusieurs similitudes. Il convient de les aborder dans l'ordre où nous les citons : l'ouvrage de T. Cavalin porte en effet, de manière primordiale, sur l'affaire de l'Eau vive, au cœur des années cinquante, où apparaissent les deux frères Philippe, le deuxième sur l'Arche, qui, d'une certaine façon, prendra la suite de l'Eau vive, avec, comme acteurs principaux, Thomas Philippe et Jean Vanier, et le troisième sur la Communauté St-Jean, autour de Marie-Dominique Philippe, qui voit le jour à partir de 1975. Il s'agit de trois rapports d'enquête, qui ont été établis à la demande, respectivement, des Dominicains, des responsables actuels de l'Arche, et de l'Institut St-Jean.

Il convient, peut être, de rappeler, en premier lieu, la chronologie de cette histoire. Elle s'origine dans "l'année terrible", 1870-1871, quand Félix Dehau (1846-1934), jeune industriel du Nord, choisit, en réaction à la perte par le pape de ses États – et probablement aussi face à la Commune de Paris –, de s'inscrire dans une posture contre-révolutionnaire en ressuscitant, là où il habite, Bouvines – lieu marqué par le souvenir de la victoire de Philippe-Auguste –, la chrétienté médiévale. Cela prendra la forme d'une église rappelant la Sainte Chapelle de Paris, d'un couvent de moniales dominicaines, et d'un certain nombre d'œuvres, dont une école d'agriculture. Son épouse partage ses idées et ils élèvent leurs enfants dans ces principes. Le fils aîné, Pierre, entre dans l'Ordre dominicain, prenant le nom de Thomas (1870-1956). Celui-ci est conforté dans la même ligne de pensée par les expulsions de 1903, où il voit une nouvelle expression de la Révolution. Quoique handicapé par une très mauvaise vue, il prêche et enseigne le thomisme, qu'il perçoit principalement à travers les commentaires de Jean de Saint-Thomas. Parmi ses disciples, il y a Réginald Garrigou-Lagrange, qui fera carrière à Rome et particulièrement au Saint-Office. Réfugié à Gand du fait des mesures anti-congréganistes, il fait la connaissance d'une laïque, Hélène Claeys (1888-1959). « Leur relation s'équilibre, le théologien légitimant les "visitations" de la Vierge et du Christ que la jeune laïque lui soumet, et se mettant à l'école de celle qu'il identifie comme une authentique mystique » (*L'Affaire*, p. 280). Th. Dehau, prédicateur renommé dans les paroisses de l'ouest parisien et dans les monastères de contemplatives, perçu comme un mystique, joue un grand rôle auprès du couple Maritain, prenant le relais d'Humbert Clérissac, leur premier accompagnateur spirituel, et il est considéré par eux comme « le vieux sage ». Sa sœur Élisabeth épouse un jeune notaire, Henri Philippe, et le couple s'installe non loin de Bouvines, à Cysoing. Sur les douze enfants Philippe, huit embrassent la vie religieuse : trois bénédictines contemplatives, une dominicaine contemplative, quatre Dominicains. Parmi eux, Évrard (fr. Réginald) meurt en 1940, et Pierre quitte l'Ordre en 1964.

Les principaux protagonistes de "l'Affaire" sont les deux autres frères : Jean (fr. Thomas Philippe) (1905-1993) et Henri (fr. Marie-Dominique Philippe) (1912-2006), ainsi que Cécile (1906-1986), la religieuse dominicaine. L'entrée dans l'Ordre des deux frères (1923 et 1930) se fait sans problème, à cause de la réputation de l'oncle et aussi des moyens que la Fondation Félix-Dehau, mise en place par le patriarche, offre à l'Ordre (notamment la construction du monastère de Bouvines, dont Cécile sera prieure). Au Saulchoir, couvent de formation des Dominicains de la province de France, les deux frères apparaissent à leur aise, dans la mesure où plusieurs tendances doctrinales y cohabitent. La nomination de Thomas, en 1936, comme professeur extraordinaire à l'Angelicum, l'université dominicaine de Rome, crée une certaine surprise dans la mesure où il a peu publié jusque-là. On peut peut-être y voir la main de R. Garrigou-Lagrange. En 1942, après la condamnation de la brochure du P. Chenu (régent des études), *Une école de théologie : le Saulchoir*, où celui-ci donnait une lecture historiciste du thomisme, ouverte sur les questions du temps, c'est Thomas Philippe qui le remplace, afin de promouvoir une autre ligne de pensée.

En 1945, à 800m du Saulchoir (alors situé à Étiolles, Seine-et-Oise), s'ouvre l'Eau vive, présentée d'abord comme un établissement médical pour "surmenés", puis comme un Centre international de spiritualité et de culture chrétienne. Thomas y entre comme aumônier en 1948, appelé par les fondateurs, dont il est proche. Il semble abandonner sans regret le Saulchoir, n'ayant pas réussi à vaincre les résistances au "redressement". L'Eau vive, valorisant une « tradition mystique et affective », s'inscrit en contrepoint du Saulchoir, tourné vers la recherche universitaire. Dans les premiers temps, elle accueille des conférences de J. Maritain – ce qui conforte sa réputation – et des cours donnés par les Dominicains du Saulchoir.

C'est cependant dans ce cadre que s'expriment les déviances sexuelles du fr. Thomas, dans le cadre d'un cercle restreint de femmes qu'il initie au "secret" des révélations de la mystique gantoise, que son oncle lui a fait connaître et avec laquelle il correspond régulièrement. Mais l'une des femmes du groupe, Madeleine Guérault, lance l'alerte. Marie-Dominique essaie vainement de la dissuader. J. Maritain et Ch. Journet prennent discrètement leurs distances. Ce n'est que lorsqu'elle entre en rapport avec le provincial de France, le P. Albert-Marie Avril, que des mesures sont prises : Thomas est écarté de l'Eau vive et son cas est déféré au Saint-Office. Les dirigeants de l'Eau vive (J. Vanier à leur tête) refusent une prise de contrôle par le P. Avril et résistent. Le procès romain ne s'ouvre qu'en 1955-1956, après la déposition d'une ancienne novice, qui révèle que les agissements du P. Thomas débordaient les murs de l'Eau vive. Le Saint-Office condamne le religieux à la perte des pouvoirs cléricaux. Sont également sanctionnés Marie-Dominique (perte du droit d'enseigner ce qui touche à la spiritualité et de confesser) et Thomas Dehau, qui meurt peu après. Après quelques années de démarches, Thomas Philippe obtient, en 1963, de pouvoir revenir en France et s'installe comme aumônier du Val-Fleuri à Trosly-Breuil, qui devient l'Arche. Cécile Philippe, quant à elle, prieure du monastère de Bouvines (1948-1956), convaincue d'avoir participé aux abus de son frère et d'y avoir incité plusieurs de ses sœurs, a été envoyée au couvent de Langeac, sous le nom de sœur Marie de Nazareth. Après quelques années d'isolement, elle a pu reprendre une certaine influence du fait des fréquentes venues de Thomas et de l'entrée de jeunes sœurs qui étaient passées par l'Arche.

L'Arche, justement, est associée à la figure de Jean Vanier. Issu d'une grande famille canadienne (son père sera gouverneur général du Canada), le jeune homme apparaît peu structuré lorsqu'il rencontre Thomas Philippe, qui sera pour lui un "père spirituel" et un mentor. C'est au moment où celui-ci comprend qu'il va être écarté de l'Eau vive (juin 1952) qu'il demande à une femme de la communauté d'"initier" J. Vanier, entré au Centre deux ans plus tôt, et qu'il le choisit comme successeur malgré son jeune âge (24 ans). J. Vanier est inclus dans la condamnation de l'Eau vive en 1956 et le Saint-Office le qualifie de « disciple fanatique ». Cela ne l'empêche pas de suivre des cours de philosophie et de théologie au Saulchoir et, profitant de plusieurs appuis, de se présenter comme candidat au sacerdoce auprès de Mgr Roy, archevêque de Québec, en vue de devenir aumônier de l'Eau vive. Alors que l'archevêque est près de céder, le Saint-Office s'y oppose. Commencent alors plusieurs années d'errance pour le jeune homme, qui rédige néanmoins une thèse de philosophie (1962), sur le conseil de Th. Philippe, en vue de rassurer ses parents.

La fondation de l'Arche se présente comme « un ambitieux projet », qui fait même l'objet d'une inscription au V<sup>e</sup> Plan. Elle bénéficie rapidement de l'aide des pouvoirs publics qui comprennent qu'elle répond à un vrai besoin. Th. Philippe est très vite présent sur le site de Trosly. J. Vanier, dans les premières années, concentre tous les pouvoirs, avant d'être amené à les partager quelque peu, du fait de la croissance exponentielle de la réalisation. Jusqu'à la fin, il demeure néanmoins le référent.

Si, de 1964 à 1972, Th. Philippe mène une existence discrète, probablement pour ne pas laisser croire à Rome que l'Arche serait l'Eau vive ressuscitée, à partir de cette année-là, il s'installe à "la Ferme", centre spirituel annexé à l'Arche, qui sera le lieu principal des déviances. Tout en restant peu visible, il délivre là un enseignement quotidien et pratique l'accompagnement spirituel. Il réunit autour de lui les personnes de l'Arche se préparant à une vocation presbytérale ou religieuse, parmi lesquelles Gilbert Adam qui lui succède après son départ, en 1991, mais ne parvient pas à donner un second souffle à la Ferme. J. Vanier, pendant ce temps, accède à une notoriété considérable. Il publie des ouvrages de spiritualité et reçoit le Prix Paul VI en 1997. Lorsqu'éclate le scandale autour de Th. Philippe, alors qu'il est proche de la fin de sa vie, il nie toute connaissance des faits. La révélation de son implication cause un vrai traumatisme dans l'Arche, mais, plus largement, dans une large frange de l'opinion catholique.

Marie-Dominique, pour qui les sanctions ont été levées dès 1959, est resté fidèle à son frère et au cercle rapproché de celui-ci, avec qui il correspond selon des noms de code. Pour sa part, il enseigne à la Faculté de théologie de Fribourg à partir de 1962. Il acquiert là une forte aura auprès de ses étudiants, qui constituent le premier noyau de la communauté St-Jean à partir de 1975. En 1982-1983, au moment de sa retraite d'enseignant en université, se constitue le groupe des sœurs contemplatives de St-Jean à la tête desquelles il place sa secrétaire, Alix Parmentier. Peu après se fonde la congrégation des sœurs apostoliques, tandis que les Oblats de St-Jean ont vu le jour en 1981. Cependant, la congrégation des Frères, localisée dans le diocèse d'Autun, demeurant de droit diocésain, a un certain ascendant sur les branches féminines, celle contemplative étant placée, quant à elle, sous l'autorité de l'archevêque de Lyon. Marie-Dominique cumule toutes les fonctions : il est considéré comme fondateur pour chacune des branches, il est prier général des frères, accompagnateur spirituel et confesseur de nombreux frères et sœurs, et il a la haute main sur la formation de l'ensemble, par les cours et conférences qu'il donne, également diffusés en cassettes. Son aura demeure pratiquement intacte jusqu'à sa mort, en 2006, au point que de nombreux frères voudraient voir engagée une procédure de béatification. Lorsque sont révélés les abus qu'il a commis, le traumatisme dans l'ensemble de la famille religieuse qu'il a fondée est d'autant plus grand qu'il constituait son principal repère.

Revenons maintenant sur le genre littéraire des trois études abordées ici. Toutes trois ont été élaborées par des commissions d'études. La première, cependant, est présentée par un seul auteur, Tangi Cavalin, historien. Dans l'introduction, précise et bien argumentée, il précise bien son propos : il ne s'agit pas d'une enquête judiciaire visant à établir les responsabilités et à porter un jugement moral, mais d'une enquête historique cherchant à contextualiser les agissements des deux frères. Le 2<sup>e</sup> ouvrage est le fruit du travail d'une commission pluridisciplinaire, rassemblant des historiens (Florian Michel et Antoine Mourges), un psychiatre (Bernard Granger), une psychanalyste qui est aussi théologienne (Nicole Jeammet), une sociologue (Claire Vincent-Mory), une théologienne (Gwennola Rimbaut). Il en est de même pour le troisième ouvrage qui réunit des approches historique, théologique, psychologique et systémique. Les auteurs tiennent à répondre à l'étonnement qui pourrait être suscité par le fait que plusieurs d'entre eux sont des frères de St-Jean ou que d'autres collaborent régulièrement avec eux, et expliquent que l'ensemble du travail a été soumis à la relecture d'une commission extérieure, incluant un historien reconnu, Paul Airiau, qui a collaboré au rapport de la CIASE. L'introduction laisse entendre que la collaboration, en matière d'ouverture d'archives, a été plus aisée avec les frères qu'avec les sœurs. On perçoit bien que l'implication des demandeurs, quant aux enquêtes, est différente : les frères et sœurs de St-Jean sont très profondément concernés par les révélations, dans la mesure où l'enjeu est l'avenir de leur institut, par-delà la remise en cause du fondateur dont l'action concernait tous les domaines. Dans tous les cas, on apprécie les apports de l'interdisciplinarité : si cela conduit à des répétitions, le fait de placer certains points sous plusieurs éclairages successifs en augmente l'intelligence.

En quelques pages, nous ne pouvons évidemment pas envisager toutes les questions abordées dans les 2490 pages de cet ensemble. Concentrons-nous sur trois d'entre elles : les processus de secret et de révélation, le jeu respectif des instances ecclésiales, et les mécanismes des abus.

Le secret est présent sur plusieurs plans. Dans l'affaire de l'Eau vive, les condamnations portées par le Saint-Office le sont *sub secreto*. Cela rend la sentence à peu près inefficace. Thomas Philippe, pourtant jugé inguérissable par les psychiatres, le met à profit pour se forger une place à l'Arche qui le rend intouchable. Lorsque Paul Philippe, dominicain, secrétaire du Saint-Office, veut faire appliquer les mesures romaines – qui n'étaient pas limitées dans le temps –, c'est devenu impossible. Priver Thomas Philippe du pouvoir de confesser causerait un véritable scandale à l'Arche et apparaîtrait comme une mesure incompréhensible. Le fait que Marie-Dominique Philippe ait fait l'objet de sanctions en 1957-1959 est complètement ignoré, de son vivant, dans la famille St-Jean (et peut-être même à la Congrégation des religieux ?). On peut penser que cela aurait pu ternir un peu son aura. Dans un autre ordre, le secret joue aussi dans la relation entre Thomas Philippe et ses dirigées, ainsi que dans la gestion des "révélations" diffusées par Hélène Claeys. Au terme, il abrite bien des

turpitudes. Pour la famille St-Jean, le secret concernant les abus commis par le fondateur va tenir jusqu'à sa mort, ce qui conduira certains de ses disciples à demeurer incrédules.

Comme on peut s'en douter, la révélation des abus se heurte à de nombreux obstacles. En ce qui concerne l'Eau vive, Madeleine Guéroult est écoutée par le provincial dominicain, le P. Avril, qui déclenche rapidement une procédure d'enquête. Mais il se heurte au maître général, le P. Suarez, et à son successeur, le P. Browne, qui temporisent, voyant en Thomas Philippe un recours contre les "déviances doctrinales" de la province de France (Chenu et Congar sont suspects). Mais l'affaire est relancée par une ancienne religieuse – soutenue par un Dominicain, le P. Guérard des Lauriers – qui évoque des faits graves où sont intervenues des interprétations mystiques déviantes. Après une enquête menée par le P. Paul Philippe, membre du Saint-Office – sans aucun rapport familial avec Thomas – en 1955-1956, le procès parvient à son terme, débouchant sur une sentence sévère, mais appliquée très partiellement, comme on l'a dit. En ce qui concerne l'Arche, ce n'est que très lentement que certaines victimes prennent conscience de l'atteinte qu'elles ont subie, à la suite, notamment, de plusieurs publications survenues au début du XXI<sup>e</sup> siècle. L'enquête menée en 2014-2015 par le P. Marcovits, op, à la demande de Mgr d'Ornellas, conduit aux premières mises en cause de J. Vanier. Dans le cas de la famille St-Jean, les pressions sont nombreuses pour empêcher les sœurs, principales victimes, de s'adresser à Mgr Séguy, évêque d'Autun, dont dépendent les frères. Mais les obstacles sont également intérieurs, dans la mesure où, comme les auteurs le montrent bien, les repères moraux ont été brouillés par l'enseignement du P. Philippe et de certains de ses disciples.

Les instances ecclésiales concernées dans ces affaires sont principalement au nombre de trois : le Siège romain, les évêques, les religieux.

Hormis dans l'affaire de l'Eau vive, l'Ordre dominicain a peu de moyens pour intervenir. Les deux frères Philippe vivent depuis longtemps hors communauté et s'affranchissent de l'autorité des provinciaux, Marie-Dominique ayant un accès direct jusqu'auprès du pape Jean-Paul II. Ce même père tient également peu de compte des prescriptions canoniques en ce qui concerne la gestion de son institut, cumulant tous les pouvoirs et se permettant même de ne pas déférer à la demande du préfet de la Congrégation des religieux de ne plus exercer comme prieur général. Il n'obéira qu'à la veille de ses 90 ans. C'est alors qu'est élaboré pour lui un statut de "fondateur" qui lui laisse toute son influence, le nouveau prieur général ayant bien du mal à exercer réellement sa fonction.

Les évêques ont une tâche difficile, à laquelle ils ne sont guère préparés. Ils se heurtent aussi à un manque de coopération de la part de la Curie romaine. Mgr Desmazières, évêque de Beauvais, qui admire personnellement l'œuvre de l'Arche, ne parvient pas à comprendre pourquoi Rome lui refuse l'autorisation d'ordonner prêtre J. Vanier (personne ne lui a appris la sentence ayant touché les acteurs de l'Eau vive). Mgr Séguy, quant à lui, malgré sa sympathie pour les frères de St-Jean, estime de son devoir de réagir devant ce qui lui semble – ainsi qu'à plusieurs de ses confrères – une idéalisation indue du fondateur. Son intervention au début du chapitre de 1998 n'empêche pas la réélection de celui-ci comme prieur général à la quasi-unanimité. La mise en garde qu'il adresse en 2000 n'est pas entendue et provoque, au contraire, un resserrement des frères autour du fondateur, et une tension avec l'évêque, d'autant que M.-D. Philippe ne se prive pas d'entretenir la défiance, en affirmant que le prélat ne comprend pas leur charisme religieux. Les critiques de Mgr Séguy sur les constitutions ne sont que très partiellement entendues. Après avoir été averti par l'archevêque d'Utrecht, l'évêque d'Autun décide de prendre davantage en considération les affaires de mœurs surgissant dans l'institut. Cependant la Congrégation des religieux adopte une position fluctuante. Alors qu'elle demande un rééquilibrage des pouvoirs, jusque-là totalement détenus par M.-D. Philippe, on voit son préfet s'agenouiller devant lui. Pourtant celui-ci, au moins une fois, le court-circuite en s'adressant directement au secrétaire de Jean-Paul II, Mgr Dziwisz.

La question des abus est la plus complexe. Par-delà la souffrance engendrée, qui est le point principal, elle amène à envisager plusieurs points : les mécanismes, les justifications qui en sont données, les systèmes qui permettent de les abriter.

C'est avec raison, me semble-t-il, que les auteurs invitent à aller au-delà de la catégorie d'*abus* pour parler d'*emprise*, ce que Michèle-France Pesneau, une victime, a mis en lumière dans son livre portant ce titre. La relation n'est pas vécue sur un pied d'égalité, mais en surplomb : les victimes sont des

“filles spirituelles” du père – parfois presque confondu avec Dieu – ; lorsqu’il est confronté à leur protestation, il les culpabilise en leur expliquant qu’elles n’ont pas compris, qu’elles ne sont pas à la hauteur de ses attentes ; il se présente comme l’instrument de Dieu pour elles et que ce à quoi elles participent est « une grande grâce ». Par ailleurs, l’enseignement couramment dispensé au sein de l’institut sur “l’amour d’amitié”, mais apparemment fondé sur une compréhension erronée de la doctrine thomiste, pouvait rendre des dérapages plus faciles : « Des jeunes religieux se confiaient intimement l’un à l’autre, se faisaient des déclarations d’amour, en se considérant comme le ou la « bien-aimé(e) », mais tout en s’encourageant aussi mutuellement dans la vie religieuse, sans voir l’ambiguïté que cela impliquait » (*Comprendre et guérir*, p. 303).

À la fois dans le cas de l’Eau vive et dans celui de la famille St-Jean, on entend leurs responsables affirmer, de façon péremptoire, qu’ils font la volonté de Dieu, qu’ils accomplissent le projet divin de sauver l’Église « dans ces temps qui sont les derniers », Église qui doit résister aux assauts du démon. Il ne semble pas que cette prétention de percer les desseins divins et de parler au nom de Dieu ait pu alors être remise en cause. Ce discours est d’autant plus crédible qu’il s’adresse à des disciples peu formés, qu’il s’agisse de religieuses au milieu du siècle, dont on découvre qu’elles avaient pour seul apport doctrinal l’enseignement du P. Th. Philippe – le chanoine Huyghe leur enjoint de lire la Bible et les grands classiques de la spiritualité chrétienne ! – ou bien des membres de la famille St-Jean, entrés très jeunes parfois, qui n’ont comme formateur que M.-D. Philippe dont l’enseignement n’ouvre pas au débat. Cependant les justifications données ici (de manière discrète) vont moins loin que dans le cadre de l’Eau vive où l’on est en présence d’un “noyau sectaire” qui a le sentiment d’être détenteur d’une “gnose” allant jusqu’à postuler des relations incestueuses entre Jésus et Marie. Dans le cas de la famille St-Jean, à certains moments, on se trouve confronté à une forme de quiétisme postulant que, accédant à un “amour spirituel” qui transcenderait les lois humaines, on serait dispensé d’observer la morale commune, ce qui ne peut que faciliter les abus.

Parmi les causes qui ont retardé la prise de conscience des abus perpétrés par les frères Philippe, on relève le mélange insidieusement (et, pour une part, inconsciemment) opéré entre les plans moral et doctrinal. Longtemps, les deux religieux sont apparus comme représentants d’une véritable orthodoxie et cela rendait peu crédible une mise en accusation sur le plan moral. C’était le cas pour Thomas dans les années 1950, soutenu par le P. Garrigou-Lagrange et par la réputation de son oncle, Th. Dehau. C’était le cas aussi pour Marie-Dominique, qui, dans le contexte de la crise ecclésiale des années 1970, mise en rapport par l’aile “classique” de l’Église avec des “déviation doctrinales”, professait un enseignement qui apparaissait “traditionnel”, basé sur st Thomas et Aristote, tout en ne se démarquant pas de Vatican II. Les responsables de l’Église, au plus haut niveau, voyaient ainsi, dans la famille St-Jean, une communauté nouvelle, doctrinalement “sûre” et attirant des jeunes, ce qui les incitait à lui faire confiance et à lui laisser une grande autonomie de gestion, y compris face à l’évêque de tutelle, Mgr Séguy.

L’un des apports des études qui nous sont présentées ici est de montrer que les protagonistes principaux présentent, outre les désordres moraux qui sont l’occasion de cette étude, des doctrines elles-mêmes déficientes. Pour J. Vanier, par exemple, alors qu’il tend à se poser comme “maître spirituel”, l’analyse de sa spiritualité, à partir de ses livres, laisse percevoir le manque de rigueur dans le rapport à l’Écriture et dans le recours au concept de “communion”, très présent dans son œuvre. G. Rimbaut conclut : « Les essais de définition de J. Vanier renforcent la conviction que cette communion se situe avant tout dans le registre spirituel avec cette tendance fusionnelle qui affleure en permanence malgré ses mises en garde contre toute fusion. » (*Emprise et abus*, p. 817) De la même façon, la mystique carmélitaine à laquelle il fait référence ne semble pas vraiment assimilée. M.-D. Philippe apparaît d’emblée plus philosophe que théologien. Il déclare souvent : « Pour être théologien, il suffit de la foi et de la philosophie » et, dans ses livres, ne renvoie que de manière parcellaire au Magistère (*Comprendre et guérir*, p. 515). Mais surtout, sa doctrine ouvre, semble-t-il, sur une image divine quelque peu faussée dans la mesure où Dieu ne respecterait pas l’autonomie spirituelle de sa créature. Le mot d’*emprise* est directement utilisé pour caractériser la relation de Dieu et de Marie (cité dans *Comprendre et guérir*, p. 519). L’abandon à la Vierge, comme la docilité à l’Esprit Saint,

serait présenté comme dispensant des vertus morales. Pour aller plus loin, il convient de lire intégralement les chapitres 18 à 20 de *Comprendre et guérir*.

Il paraît clair que, de cette affaire “Philippe”, il faut que l’Église tire des enseignements de fond, parmi lesquels, outre, naturellement, une gestion rigoureuse et transparente des abus, on pourrait citer :

- poser la différence entre “le secret” et “la confidentialité”, de façon que les personnes qui en ont besoin pour exercer leur mission ne soient pas privées de l’information nécessaire – la fonction d’archiviste diocésain serait à réévaluer dans ce cadre –,
- veiller à l’application du droit permettant une régulation de l’autorité, rappelant qu’elle doit servir l’annonce évangélique et qu’elle ne peut s’en affranchir,
- veiller à l’exercice, à tous les niveaux de la vie ecclésiale, de la règle de la subsidiarité,
- mieux contrôler la formation à l’intérieur des instituts religieux qui doit être pluridisciplinaire et ouverte aux sciences humaines,
- rappeler les règles de l’accompagnement spirituel (distinction stricte entre le for interne et le for externe, respect de la liberté de la personne accompagnée, coaching de l’accompagnateur...).

D. Moulinet